Sanctions financières consécutives au contrôle de 2023 sur les stocks de sécurité à 4 mois

PUBLIÉ LE 24/09/2024 - MIS À JOUR LE 29/05/2026

Des sanctions financières ont été prises à l'encontre de plusieurs opérateurs et les décisions associées ont été publiées sur notre site durant un mois, conformément aux dispositions du V de l'article R. 5312-2 du code de la santé publique. La période de publication d'un mois étant écoulée ces décisions ne sont désormais plus disponibles sur notre site.



PUBLIÉ LE 08/08/2022

Ruptures de stock de médicaments : l’ANSM actualise ses lignes directrices relatives aux sanctions financières

DISPONIBILITÉ DES PRODUITS DE SANTÉ - MÉDICAMENTS